



## ÉVALUATION DES NUISANCES SONORES DANS LES CRÈCHES PAR DOSIMÉTRIES

### Gauthier BELLAGAMBA

Epidémiologiste – GIMS – Marseille

### Dr Anne LANDI

Directrice médico-technique – GIMS – Marseille

### Cyril SENIA

Technicien sécurité – GIMS – Marseille

### Introduction / Objectifs :

Dans les crèches, l'environnement sonore s'enrichit de nouveaux bruits caractérisant la vie en collectivité. Il y a souvent un effet de surenchère, quand les enfants entendent des bruits nouveaux ou intenses, ils se mettent à faire plus de bruit qu'ils n'en faisaient auparavant.

L'enjeu est de sensibiliser les employeurs car les nuisances sonores sont un facteur aggravant dans la survenue des troubles musculosquelettiques.

L'objectif est de savoir si les niveaux sonores peuvent être nocifs pour l'audition des salariés, de proposer des recommandations et d'objectiver l'amélioration des conditions de travail après leur mise en œuvre.

### Méthodologie :

- ▶ Un échantillon de 52 sections dans 36 crèches sur 2 ans.
- ▶ 1 dosimètre, de classe 2, par section, avec enregistrement audio sur un seuil de 80 dB(A).
- ▶ Les mesures ont duré entre 10h et 12h hors vacances scolaires. L'appareil était toujours en contact avec les enfants.
- ▶ Chronique d'activité à renseigner afin d'identifier les phases les plus bruyantes.

### Résultats obtenus :

Niveaux mesurés dans les sections en dB(A)	Nombre de sections concernées
Inférieur à 70	0
Entre 70 et 79	33
Entre 80 et 84	15
Supérieur à 85	4

36 % présentent des niveaux nocifs pour l'audition : destruction des cellules sensibles de l'oreille, ce qui engendre un risque pour l'audition.

- ▶ 100 % des sections sont concernées par les nuisances sonores : obligation de forcer la voix pour se faire entendre, difficulté à entendre et à comprendre ce qui est dit et une profonde fatigue en fin de journée.

Dans une section, avant nos recommandations, le niveau moyen était de 82 dB(A). Après la mise en place de nos recommandations, le niveau moyen journalier était de 74 dB(A).

### Aménagement des locaux :

- ▶ installer un faux plafond avec des dalles acoustiques et utiliser des matériaux absorbants pour le plafond ;

